

Numérotation des machines à vapeur de la SNCF

Système en vigueur de 1938 à 1963

La Société Nationale des Chemins de Fer français a été créée par convention du 31 août 1937 entre l'État et les différentes compagnies privées de l'époque: **Nord, Est, PO, Midi, PLM**, auxquelles s'ajoutent les Syndicats du Chemin de fer de **Grande Ceinture** et de **Petite Ceinture** et les deux administrations nationales, les **Chemins de Fer d'Alsace et de Lorraine** et les **Chemins de Fer de l'Etat**.

La SNCF s'organise autour de six régions: Est, Nord, Ouest, Sud-Est, Sud-Ouest, et Méditerranée (créée en 1947). Ces régions correspondant approximativement aux anciens réseaux privés et publics, et combinant plusieurs systèmes de numérotation du matériel roulant hérités de ces anciennes compagnies. Afin d'éviter toutes confusions, des numéros sont ainsi affectés aux différentes régions.

Les numéros de région SNCF sont présents sur tous les engins, et particulièrement sur les locomotives à vapeur et leurs tenders, figurant généralement sur les traverses de tamponnement encadrés en blanc. Ceci permettait de distinguer selon leur provenance certains matériels homonymes.

Région 1: Est (correspond aux réseaux des anciennes compagnies de l'Est et Alsace-Lorraine)

Région 2: Nord (correspond au réseau de l'ancienne compagnie du même nom)

Région 3: Ouest (correspond au réseau des Chemins de Fer de l'Etat)

Région 4: Sud-Ouest (correspond aux réseaux du Paris-Orléans et de la majeure partie de la Compagnie du Midi)

Région 5: Sud-Est (reprend la majeure partie de la compagnie du Paris-Lyon-Méditerranée)

Région 6: Méditerranée (reprend la partie sud du réseau PLM et la partie Est de la compagnie du Midi)

Fort de ce qui précède, une locomotive immatriculée par exemple, **3-231-H -xxx**, n'est en rien similaire à une machine immatriculée **5-231-H-xxx**, la première provenant du matériel Ouest-Etat, et la seconde provenant du matériel PLM. Il y a cependant des exceptions, par exemple une **1-140-C- xxx** est identique à une **3-140-C-xxx**, les compagnies de Alsace-Lorraine et de l'Etat ayant acheté le même type de machine, à la même époque et aux mêmes constructeurs. Il en sera de même pour le matériel unifié commandé par la SNCF, par exemple une **1-241-P-xxx** sera en tous points semblable à une **4-241-P-xxx**.

Autre exemple, une **1-241-A-xxx** est identique à une **3-241-A-xxx**, mais très différente d'une **5-241-A-xxx**.

Il est donc important, lorsque l'on parle d'un type de locomotive à vapeur, de ne pas oublier de préciser le numéro de région, et ce afin d'éviter toutes confusions.